

SOSLMS6/9

321

(1940)

A

Installation du block automatique entre Tours et  
Bordeaux

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. C.A. 20.11.40 42 V6°)  
22.11.40

Installation du block automatique entre Tours et Bordeaux.

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

- COPIE -

Région du Sud-Ouest

Paris, le 22 novembre 1940.

---  
Ligne d'Orléans à Bordeaux

---  
Installation du block automatique  
entre Tours et Bordeaux  
---

D 3421/50

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet concernant l'installation du block automatique à signaux lumineux entre Tours et Bordeaux.

Ce projet est inscrit en première urgence au § V (installations de sécurité) du Programme spécial d'équipement que vous avez bien voulu prendre en considération le 24 octobre 1940.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-

20 novembre 1940

321

\*

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration  
du 20 novembre 1940

QU. V - Projets

6°) Installation du block automatique entre Tours et Bordeaux  
(84.865.000 fr).-

P.V. COURRÉ

Le Conseil approuve ce projet.

STENO p. 42

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un projet qui figure au programme spécial d'équipement adopté par le Conseil le 2 octobre dernier. Vous avez réservé, dans ce programme, une part importante à l'extension du block automatique lumineux sur les grandes voies de circulation. Une dépense de 485 M. est prévue de ce chef et l'établissement du block automatique lumineux entre Tours et Bordeaux était l'un des paragraphes de ce programme : d'abord, parce que c'est, en temps normal, une artère de grande circulation ; ensuite, parce que la circulation s'est accrue du fait que, comme vous le savez, les ports de l'Océan, La Rochelle et Royan, sont maintenant desservis via Poitiers et Angoulême, à la suite de l'abandon de la ligne de Chartres à Saumur, ce qui provoque d'ailleurs de très vives réclamations de la Chambre de Commerce de Saumur. C'est en prévision de ce trafic que vous aviez décidé de doubler les voies entre Poitiers et Niort, de façon à faciliter les communications avec La Rochelle : c'est une <sup>ligne</sup> xxix de trafic intense et il était normal qu'on s'efforçât d'en accroître la sécurité. Le block automatique lumineux existe entre Paris et Tours. On devait le prolonger entre Tours et Bordeaux.

M. LE BESNERAIS. - D'autant plus qu'avec la traction électrique, les signaux mécaniques ne sont pas toujours extrêmement visibles pour le mécanicien. Avec ce système de traction, le block automatique lumineux constitue un très gros progrès.

M. LE PRESIDENT. - La dépense prévue est indiquée comme étant de 84.865.000 fr et les prévisions inscrites au programme spécial d'équipement étaient de 115 M. ; il y a donc une économie de 30 M. Cela provient de ce qu'en réalité, d'après les indications données, les Services avaient évalué l'installation suivant la dépense moyenne constatée pour des installations de ce genre et ils ont été amenés à la suite d'un travail détaillé, à diminuer les évaluations primitives.

M. LE BESNERAIS. - Cette diminution de dépenses s'explique de la manière suivante : étant donné la nécessité de procéder à une évaluation massive, on avait décidé de prendre comme base le chiffre qui ressortait des dépenses faites pour l'installation de la signalisation lumineuse dans les gares intermédiaires, lors de l'électrification. On n'avait pas fait l'évaluation de la dépense unitaire au kilomètre, qui s'est avérée beaucoup moins élevée.

M. LE PRESIDENT. - Les économies sont évaluées à 1.700.000 fr. Evidemment, cela paraît faible : à peu près 2 %. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit avant tout de mesures de sécurité. Il y a là une considération tout à fait étrangère au plan financier.

Le Conseil approuve le projet.

**SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS**

---

**Conseil d'Administration**

---

**Séance du 20 novembre 1940**

---

**V - Projets**

- 6°) Installation du block automatique entre Tours et Bordeaux.  
(84.865.000 fr)✓**

du 20 Novembre 1940

(Question N° 6)

NB  
V-291

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Service Central des Installations Fixes

Paris, le 15 NOV 1940

N O T E

pour MM. les Membres du Conseil d'Administration,

concernant l'installation du block automatique  
entre TOURS et BORDEAUX.

La ligne de PARIS à BORDEAUX est parcourue par de nombreuses circulations voyageurs et marchandises dont le nombre s'est encore accru récemment par l'acheminement via POITIERS et ANGOULEME des trains de LA ROCHELLE et ROYAN.

Cette ligne, électrifiée jusqu'à BORDEAUX, ne comporte une signalisation par panneaux lumineux de jour et de nuit, que dans la traversée des gares importantes: CHATELLERAULT, POITIERS, ANGOULEME, COUTRAS et LIBOURNE.

En pleine voie, la signalisation actuelle est insuffisante pour assurer au trafic le débit que peut permettre la ligne électrifiée. Il convient donc de compléter le block automatique lumineux existant déjà entre PARIS et TOURS, en le prolongeant sur le tronçon TOURS-BORDEAUX.

Outre les avantages qui en résulteraient pour assouplir l'exploitation de la ligne, la réalisation du projet augmenterait très sérieusement la sécurité en substituant le block

automatique entièrement lumineux avec circuits de voie à courant alternatif à une signalisation mixte comportant, d'une part un grand nombre de signaux mécaniques dont la visibilité est imparfaite au milieu des supports de la caténaire et, d'autre part un block système Lartigue imparfait.

D'autre part, il en résulterait des économies de personnel qu'on peut chiffrer annuellement à :

- 700 000 fr sur les agents des postes sémaphoriques supprimés.
- 500 000 fr sur les agents des trains (dispense de couverture).
- 500 000 fr sur les agents des gares,

soit au total ... 1 700 000 fr

Les dispositions envisagées comportent :

- l'installation de 409 signaux de block automatique et de 52 signaux lumineux de gare,
- la réalisation d'installations de sécurité complémentaires dans les petites gares et de la manoeuvre électrique de diverses aiguilles.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de ..... 84 865 000 fr.

Le projet figure en lère urgence au § V (Installations de sécurité) du programme spécial d'équipement, approuvé par le Conseil d'Administration le 1er Octobre 1940 et pris en considération le 24 Octobre 1940 par M. le Secrétaire d'Etat aux Communications.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur,

*Adouche*